

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE de LES MOUTIERS EN CINGLAIS

DEPARTEMENT

Séance du 18 MAI

du CALVADOS

L'an deux mille quatre et le DIX HUIT à 2 heure(s) 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de:

MTENCE Roger

Présents : Meurs : Webre; Roujolle; Allain; Klofa; Lerebourg; Mottay; Victor; - Mme Langlois Brigitte.

Absents excusés : Meurs GLORIA, BOCAGE.

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	09

Date de la convocation

12/05/2004

Date d'affichage

12/05/2004

A (ont) été nommé(c)(s) secrétaire(s) : M Roujolle.

Objet de la Délibération : PROJET DE TRACE DE LA 2 X 2 VOIES.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la tenue des réunions de la commission du débat public :

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

considérant l'engagement du Président du Conseil Général selon lequel "les décisions ne seraient pas définitivement arrêtées",

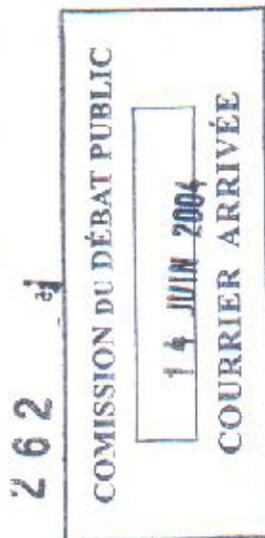
considérant les avantages du premier tracé Est-Ouest par Villers-Bocage, "moins perturbant pour l'environnement, les activités agricoles et les habitants, et les possibilités, avec les économies réalisées (au moins 80.000 €) de dévier, et relier Thury-Harcourt,

confirme à l'unanimité, la délibération du 17 Janvier 2003, portant opposition au tracé Nord-Sud retenu par le Département et qui coupe la commune en deux et menace de rendre inexploitable des fermes aujourd'hui prospères,

s'oppose à un tracé alternatif à l'Est qui pour protéger quelques hectares de la Forêt de Cinglais porterait préjudice irréparable aux habitants des hameaux des Bois Menus, à leur patrimoine et à leur tranquillité, voire même à leur santé, alors même que le GFA de Villera y a déjà replanté plus de 15 hectares de bois....!

invite à participer, et le faire savoir, aux réunions du débat public de Aunay-sur-Odon, Thury-Harcourt, Condé-sur-Noireau et Caen.

Le Maire



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le

et publication,

du 25/05/2004

ou notification

du